



YVETOT TRIATHLON



11^{ème} Duathlon du Caux

Dimanche 17 mars 2013

Epreuves individuelles

13h00 : Avenir 1 (poussins / pupilles)

200m de Course à pied / 1.6 km de vélo / 200m de Course à pied

13h20 : Avenir 2 (benjamins)

800m de Course à pied / 3,4 km de vélo / 800m de Course à pied

14h00 : Super Sprint

2.6 km de Course à pied / 16 km de vélo / 2.6 km de course à pied

15h15 : Sprint et Relai

5 km de Course à pied / 31 km de vélo / 5km de course à pied

Renseignements et inscriptions

Jean Luc POULAIN

Rue de l'enfer

76190 Yvetot

☎ 06 07 48 44 70

✉ geraldinepoulain@orange.fr 🌐 <http://yvetot-triathlon.over-blog.fr>

Règlement de l'épreuve

Art.1 : Le règlement du Duathlon du Caux appliqué est celui de la réglementation FFTRI

Art.2 : Chaque concurrent dispose de son propre équipement. Seuls seront fournis les dossards. Le port d'un casque rigide à la norme est obligatoire, jugulaire serrée à partir du moment où l'on prend son vélo jusqu'au moment où on le pose.

Art.3 : En vélo, il est interdit de rouler torse nu et en peloton (dist. 10m sauf dépassement). Les concurrents doivent respecter les règles du code de la route sous peine de carton rouge. Tout parcours coupé entraînera la disqualification du fautif. Tout véhicule suiveur est interdit et aucune aide extérieure n'est autorisée.

Art.4 : Chaque concurrent devra respecter dans le parc à vélo l'emplacement qui lui est attribué par son numéro de dossard. Les vélos doivent être accrochés aux barrières. Les allées doivent être maintenues dégagées. La circulation dans le parc vélo doit se faire à pied, vélo à la main. L'accès au parc est interdit à toutes personnes extérieures à l'organisation.

Art.5 : Le port du dossard est obligatoire sur le dos en vélo et sur le ventre en CAP mais ne sera pas fixé sur un « porte-dossard ». Ils doivent être fixés sans pliure ni coupure.

Art.6 : Les décisions et sanctions des arbitres seront sans appel. La règle du carton noir sera appliquée sur cette course. La boucle de pénalité se situe à proximité du parc à vélo. Tout concurrent fautif n'ayant pas effectué sa boucle de pénalité sera disqualifié.

Art.7 : Toute inscription est définitive sans possibilité de désengagement ou de remboursement des droits d'inscription.

Art. 8 : Tous les concurrents sont tenus d'avoir un comportement correct à l'égard des membres de l'organisation, arbitres et bénévoles. Toute attitude jugée incorrecte entraînera la disqualification du concurrent et d'un rapport auprès de la commission de discipline.

Art.9 : Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Cependant, ils déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol, détérioration de matériel et en cas de non respect de la réglementation de la FFTRI, du code de la route et des consignes de sécurité présentées lors du briefing.

Art.10 : Droit de propriété intellectuelle et droit à l'image : Sauf volonté contraire, les participants sont informés, et par conséquent acceptent et autorisent expressément de se faire photographier par Yvetot Triathlon lors de l'épreuve du Duathlon du Caux que la captation de leur image, seul ou en groupe, durant l'épreuve.



YVETOT TRIATHLON



L'assistance médicale

La surveillance et les éventuelles interventions médicales seront assurées par des médecins assistés par l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers. L'équipe médicale se réserve le droit d'arrêter tout participant si son état de santé est incompatible avec la poursuite de la course.

Programme de la journée

11h30 : Retrait des dossards au Gymnase Paul Vatine – Yvetot

Courses Avenir 1 et 2 :

12h00 : Ouverture du parc à vélo

12h45 : Fermeture du parc à vélo puis Briefing

13h00 : Départ de l'épreuve Avenir 1

13h20 : Départ de l'épreuve Avenir 2

Courses Super Sprint et Sprint :

13h00 : Ouverture du parc à vélo

13h45 : Fermeture du parc à vélo puis Briefing pour le Super Sprint et Sprint

14h00 : Départ de l'épreuve Super Sprint

15h15 : Départ de l'épreuve Sprint

17h30 : Remise des récompenses

Droits d'inscription

	Licencié FFTRI	Non Licencié
Avenir	5 €	5 €
Super Sprint	11 €	14 €
Relais	18 €	21 €
Sprint	13 €	16 €

Drafting non autorisé

Les épreuves sont ouvertes à tous en fonction de votre catégorie d'âge

Le dossier d'inscription doit comporter :

- Le bulletin d'inscription dûment rempli
- Une autorisation parentale pour les mineurs
- Les droits d'inscription par chèque à l'ordre d'YVETOT TRIATHLON
- Les non Licenciés FFTRI devront joindre en plus un certificat de non contre indication à la pratique du Duathlon de moins de 3 mois.

Bulletin à retourner au plus tard le lundi 11 mars 2013

<http://yvetot-triathlon.over-blog.fr>



YVETOT TRIATHLON



Bulletin d'inscription

Individuel

Nom : Prénom :
 Date de naissance : Age : Sexe :
 Adresse :
 Club : N° de licence :

Relai Sprint

CAP

Nom : Prénom :
 Date de naissance : Age :
 Sexe :
 Catégorie d'âge : Adresse :
 Club : N° de licence :

Vélo

Nom : Prénom :
 Date de naissance : Age :
 Sexe :
 Catégorie d'âge : Adresse :
 Club : N° de licence :

Je/nous soussigné(e)(s), certifie avoir pris connaissance de la totalité du règlement de l'épreuve et m'y soumettre sans réserve

Autorisation parentale

Je soussigné(e)....., père, mère ou tuteur légal, autorise mon fils, ma fille, à participer au **Duathlon du Caux** J'autorise les organisateurs à prendre toute disposition en cas de nécessité

Fait à le Signature

Catégories

Avenir 1 Poussins (2004/2005) ☐

Avenir 1 Pupilles (2002/2003) ☐

Avenir 2 Benjamins (2000/2001) ☐

Super Sprint Licencié ☐ Non Licencié ☐ à partir de minime 98/99

Sprint Licencié ☐ Non Licencié ☐ à partir de cadet 96/97

Relai Sprint : Licencié ☐ Non Licencié ☐

Plan d'accès pour le point de RDV (Gymnase Paul Vatine – YVETOT)



<http://yvetot-triathlon.over-blog.fr>